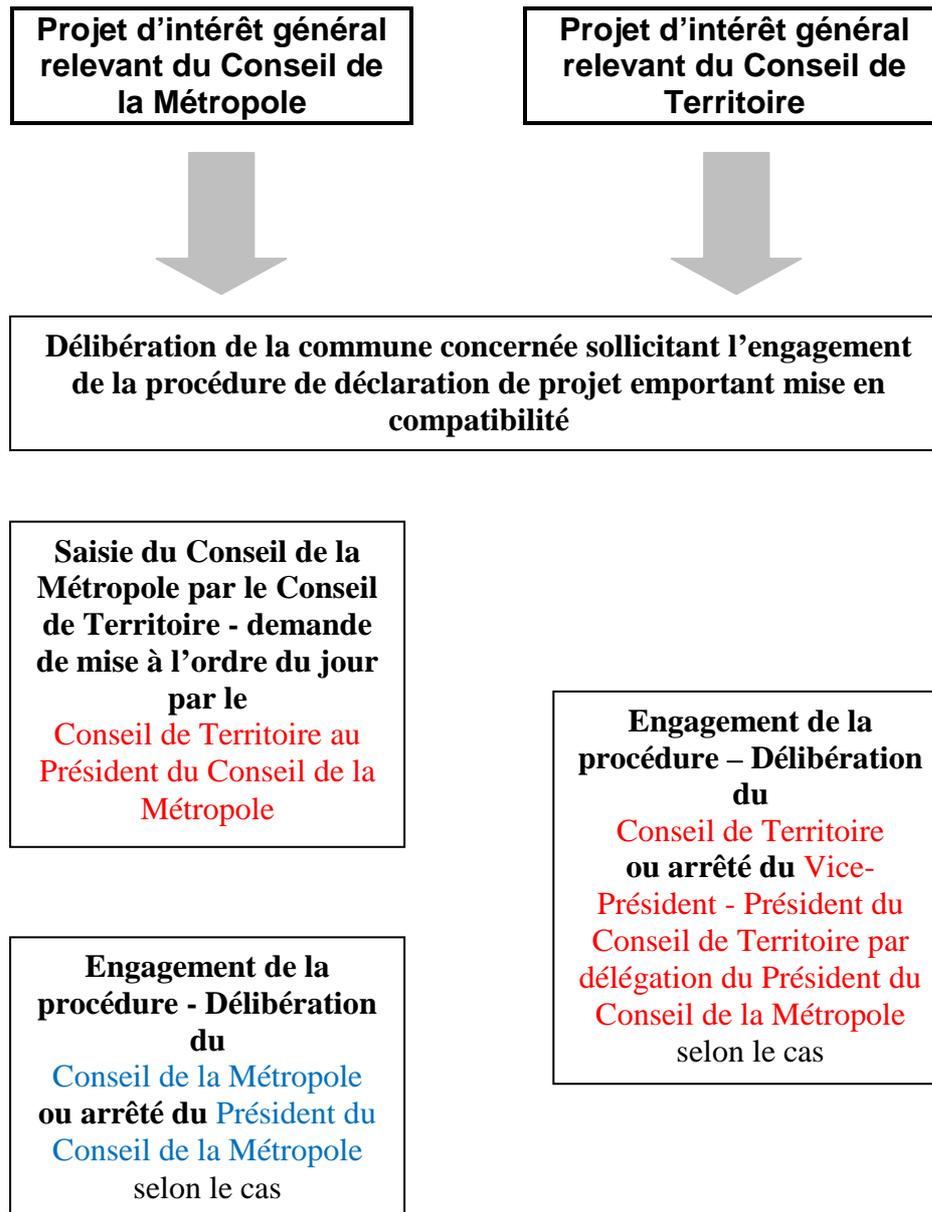


## ANNEXE DELIBERATION

Schéma des procédures de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (organisation, compétences, association) des Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire Marseille Provence et leurs présidents et les communes.



**Elaboration du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par délégation du  
Président du Conseil de la Métropole  
Conseil de Territoire chargé du suivi de la procédure

**Examen conjoint**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par délégation du  
Président du Conseil de la Métropole

**Rédaction et signature du PV**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par délégation du  
Président du Conseil de la Métropole

**Modifications éventuelles du projet suite à l'examen conjoint**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par délégation du  
Président du Conseil de la Métropole  
Conseil de Territoire chargé du suivi de la procédure

**Enquête Publique**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par délégation du  
Président du Conseil de la Métropole

**Modifications éventuelles du projet suite à l'enquête publique**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par délégation du  
Président du Conseil de la Métropole  
Conseil de Territoire chargé du suivi de la procédure

**Avis simple de la ou des Commune(s) concernée(s) – délibération de la commune**

**Saisie du Conseil de  
Territoire Marseille  
Provence pour avis sur le  
rapport de présentation et  
sur le projet de  
délibération d'approbation  
de la procédure  
(Article L 5218-7 I du  
CGCT)**

Président du Conseil de la  
Métropole

**Approbation de la  
déclaration d'intérêt  
général emportant mise en  
compatibilité du POS/PLU**

Conseil de la Métropole

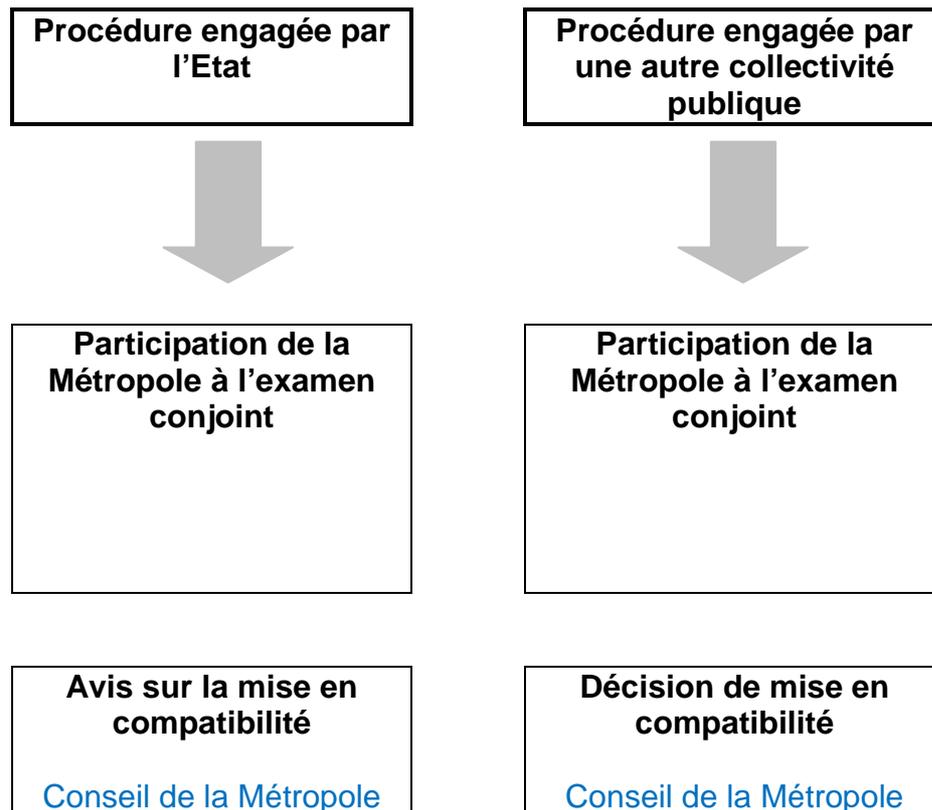
**Approbation de la  
déclaration d'intérêt  
général emportant mise en  
compatibilité du POS/PLU**

Conseil de Territoire

### Légende

Compétences du Conseil de la Métropole AMP  
Compétences du Territoire Marseille Provence

**Schéma des procédures de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (organisation, compétences, association) compatibilité des Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme lorsque la procédure est engagée à l'initiative d'un tiers.**



Légende

Compétences du Conseil de la Métropole AMP  
Compétences du Territoire Marseille Provence